

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020 A 19H
AU 910 ROUTE DE CHATEAU GAILLARD, PANISSAGE
38730 VAL-DE-VIRIEU

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Michel MOREL, Daniel RABATEL, Sandra BARRAS, Gilles BREDA, Florence BARBIER, Pascal GREAUME, Gilles BOURDIER, Axelle VOYE, Sophie LERENO BORGES, Marie-Hélène AGNIEL, Anne ANDREVON, Annick CARRE, Sébastien ESMIOL, Cédric FERRAND, Françoise GAUTHIER, Julien GENTIL, Julie GUTTIN, Pascal VIGNANE, Lionnelle FAURE, Jean-Luc EMAURE, Claude FEILLEL.

Conseillère municipale excusée et absente : Mme Florine GOUILLART.

Pouvoir : Mme Nathalie COLOMB (qui a donné procuration à Mme Annick CARRE).

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Annick CARRE.

Hommage à Samuel PATY

Je tiens à adresser ce soir un message de solidarité et de condoléances à l'ensemble de la famille et des proches de l'enseignant victime d'un acte barbare à Conflans-Sainte-Honorine, et plus généralement à l'ensemble du corps enseignant.

Face à l'effroi de cet acte inqualifiable, de terrorisme islamiste, la nation toute entière doit, comme nous l'a rappelé notre Président de la République Emmanuel Macron, faire bloc !

L'école de la république doit poursuivre l'enseignement des valeurs qui sont les nôtres, la liberté d'expression et la liberté de la presse.

La République est en deuil, mais ses citoyens sont unis face à cette barbarie !

Je demande au Conseil municipal ainsi qu'aux personnes présentes d'observer une minute de silence.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal :

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 septembre 2020 est approuvé. Cependant des remarques ont été faites :

-Mme Annick CARRE fait remarquer sur la délibération n°2020_45 concernant la détermination du nombre d'adjoints, ainsi que Mesdames Marie-Hélène AGNIEL et Françoise GAUTHIER qui marquent leur désaccord à propos de l'information faite par M. Michel MOREL.

Dans le courriel de la Sous-Préfecture, il était indiqué que la commune peut bénéficier en tant que commune nouvelle d'un 6^{ème} adjoint mais que l'enveloppe indemnitaire reste basée sur 5 adjoints. Elles estiment qu'un 6^{ème} adjoint aurait pu être réélu. Au moment du vote, la délibération n'a pas été présentée en ces termes aux conseillers municipaux. M. Michel MOREL affirme l'inverse.

-En ce qui concerne la voirie, une opération d'égouttage est proposée aux administrés et Mme CARRE signale qu'il faut informer la population que cette possibilité est à la charge de chaque propriétaire.

-Dans les questions diverses, Mme Françoise GAUTHIER avait explicitement dit : « je quitte le CCAS pour le bon fonctionnement de la collectivité ».

-Communication : Mesdames CARRE et GAUTHIER rappellent qu'elles souhaitent consulter les devis concernant la mise en page et l'impression du p'tit journal n°6 et du dépliant de la commission culturelle. Monsieur Michel MOREL montre le devis de l'entreprise FAGNOLA.

I. MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL :

-Accueil par Monsieur le Maire des nouveaux conseillers municipaux.

Nous avons depuis ce jour un conseil municipal qui est modifié. Nous accueillons Mmes Lionnelle FAURE, Claude FEILLEL et M. Jean-Luc EMAURE en remplacement de Mme Florence CAZAUD, M. Franck AIME démissionnaire et Daniel BOUTIN. Je ne vais pas revenir sur le déroulement de cette élection. Je respecte la décision du tribunal qui a privilégié la démocratie aux règles du code électoral que notre tutelle (la Sous-préfecture) nous avait demandé d'appliquer. Je souhaite la bienvenue aux trois nouveaux conseillers municipaux qui intègrent notre équipe. Je les invite à participer aux commissions communales. Nous allons passer ensemble six années et nous devons être constructifs. Vous aviez un programme, nous avons un programme, il y a sûrement des bonnes idées que nous pouvons faire germer ensemble. La règle d'or pour avancer sur la bonne voie est de se respecter mutuellement. Je compte sur la collaboration de chacun d'entre vous. Nous sommes tous ici pour le bien vivre ensemble à Val-de-Virieu, que nous soyons dans la majorité ou dans l'opposition. J'ai personnellement un vœu, c'est qu'à la fin de notre mandat nous ne parlions plus d'opposition et de majorité.

Je vous remercie pour votre écoute et si des élus souhaitent intervenir vous avez la parole.

Madame Lionnelle FAURE prend la parole :

Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les adjoints, Mesdames et Monsieur les conseillers délégués, Mesdames Messieurs les conseillers.

Nous sommes fiers et émus de prendre part à la gestion de la commune et ce dans un esprit constructif et responsable, conformément au mandat donné par les électeurs.

Comme vous le savez, le Tribunal Administratif a annulé la composition du conseil municipal proclamé au soir des élections du 15 mars 2020 et a désigné une autre assemblée, respectueuse des votes exprimés.

Le Tribunal Administratif, dans sa sagesse et conformément à la loi, a rectifié l'injustice faite à notre liste.

Ce nouveau conseil municipal est réuni ce soir.

Pour nous cette nouvelle situation doit permettre à tous les élus de ce conseil, représentatifs du corps électoral, de pouvoir participer à l'élection du Maire, adjoints, conseillers délégués, tant du point de vue déontologique, moral et fair-play.

C'est pourquoi nous sollicitons votre civisme, que nous ne mettons pas en doute, pour procéder de nouveau à cet acte républicain.

Dans le cas contraire, nous aurions l'obligation morale et civique, afin de respecter tous les électeurs de la commune, de demander aux instances compétentes, de se prononcer sur cette affaire.

Merci de votre écoute.

Pour la liste : Un nouvel élan pour nos villages.

Lionnelle FAURE ; Claude FEILLEL ; Jean-Luc EMAURE.

-Messieurs Michel MOREL et Daniel RABATEL ainsi que d'autres conseillers ne sont pas d'accord sur la demande d'une nouvelle élection du Maire, adjoints et conseillers délégués.

Pour M. MOREL il s'agit d'une annulation partielle. M. EMAURE demande un vote à bulletin secret pour que tous les conseillers puissent donner leur avis quant à cette éventuelle nouvelle élection.

Madame Axelle VOYE propose que soit reportée la demande de Mme Lionnelle FAURE. Monsieur Michel MOREL accepte ce report.

Mme Lionnelle FAURE informe qu'un recours en ce sens sera déposé auprès du Tribunal Administratif.

Monsieur Jean-Luc EMAURE indique qu'il s'abstiendra lors de chaque vote au cours de la réunion du conseil municipal.

-Après différents échanges sur la mise en place ou non des commissions avec les nouveaux élus, Madame Claude FEILLEL demande la parole. Pour sa part, nouvellement intégrée au conseil municipal, elle compte bien se consacrer activement à la vie municipale.

-Monsieur le Maire explique la mise en place des commissions avec les nouveaux élus de la liste de Mme FAURE (1 candidat maxi par commission). Majorité 20 sièges soit 87% ; Opposition 3 sièges 13% soit 1 candidat maxi pour la liste de Madame FAURE.

Il rappelle le fonctionnement des commissions : propositions des projets, présentation en réunion Maire, adjoints et conseillers délégués et validation ensuite au conseil municipal.

-Présentation du nouveau tableau des élus.

DELIBERATION N°2020_59 : DESIGNATION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES :

<p><u>Commission des Finances</u></p> <p><u>MOREL Michel</u> BREDA Gilles GOUILLART Florine GAUTHIER Françoise RABATEL Daniel FERRAND Cédric EMAURE Jean-Luc</p> <p><u>Extra-municipale</u> : CAZAUD Florence</p>	<p><u>Commission Animations et Associations</u></p> <p><u>LERENO BORGES Sophie</u> GREAUME Pascal BARBIER Florence GENTIL Julien ESMIOL Sébastien</p> <p><u>Extra-municipale</u> : VANOLI Elisabeth</p>
<p><u>Commission Travaux-Bâtiments</u></p> <p><u>BREDA Gilles</u> ESMIOL Sébastien AGNIEL Marie-Hélène VOYE Axelle VIGNANE Pascal GREAUME Pascal</p> <p><u>Extra-municipal</u> : BOUTIN Daniel</p>	<p><u>Commission Appels d'Offres</u></p> <p><u>Titulaires</u> : VOYE Axelle RABATEL Daniel BREDA Gilles</p> <p><u>Suppléants</u> : GUTTIN Julie AGNIEL Marie-Hélène VIGNANE Pascal</p>
<p><u>Commission Urbanisme</u></p> <p><u>VOYE Axelle</u> BARBIER Florence VIGNANE Pascal RABATEL Daniel LERENO BORGES Sophie BREDA Gilles</p>	<p><u>Commission Communication</u></p> <p><u>GREAUME Pascal</u> ESMIOL Sébastien AGNIEL Marie-Hélène CARRE Annick GAUTHIER Françoise</p> <p><u>Extra-municipale</u> : VANOLI Elisabeth</p>
<p><u>Commission Education jeunesse</u></p> <p><u>BOURDIER Gilles</u> GUTTIN Julie GENTIL Julien VOYE Axelle AGNIEL Marie-Hélène GOUILLART Florine</p>	<p><u>Commission Environnement, Aménagement et Fleurissement</u></p> <p><u>BARBIER Florence</u> FERRAND Cédric ANDREVON Anne GOUILLART Florine GREAUME Pascal FEILLEL Claude</p> <p><u>Extra-municipal</u> : BOUTIN Daniel</p>

<p><u>Commission Voirie</u></p> <p><u>RABATEL Daniel</u> ESMIOL Sébastien GENTIL Julien CARRE Annick ANDREVON Anne VIGNANE Pascal COLOMB Nathalie GUTTIN Julie</p> <p><u>Extra-municipal</u> : BOUTIN Daniel</p>	<p><u>Commission Culture et Patrimoine</u></p> <p><u>MOREL Michel</u> GAUTHIER Françoise FERRAND Cédric COLOMB Nathalie ANDREVON Anne LERENO BORGES Sophie CARRE Annick</p> <p><u>Extra-municipaux</u> : GUINET Gisèle TARTAIX Marie-Claude PINAUD Chantal MARIAUX Claire GUETAZ Martine ou GASNIER Noëlle</p>
<p><u>Commission Cohésion Sociale</u></p> <p><u>BARRAS Sandra</u> GREAUME Pascal COLOMB Nathalie BOURDIER Gilles FAURE Lionnelle FEILLEL Claude</p> <p><u>Représentants de droit désignés par le Maire</u></p> <p>BREDA Brigitte JOURNET Anne MALLEN Odile DURAND Sylvie TARTAIX Marie-Claude TRAFFEY Dominique</p> <p><u>Extra-municipaux</u> : GUTTIN Dominique CAZAUD Florence</p>	<p><u>Budget Participatif</u></p> <p><u>MOREL Michel</u> BOURDIER Gilles VIGNANE Pascal BARBIER Florence VOYE Axelle BREDA Gilles GREAUME Pascal</p> <p><u>Extra-municipale</u> : CAZAUD Florence</p>

Cette délibération abroge la délibération n°2020_15 du 24 Mai 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à la majorité (Votes pour 20 ; Vote contre 0 ; Abstentions 2) :

-DESIGNE les membres des diverses commissions municipales.

=====

-Composition de la commission de contrôle des listes électorales :

Désignation de trois conseillers municipaux désignés sur la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal ;

Désignation de deux conseillers désignés sur la deuxième liste ayant obtenu des sièges au conseil municipal.

- RABATEL Daniel
- FERRAND Cédric
- GUTTIN Julie
- FAURE Lionnelle
- FEILLEL Claude

-Présentation des délégués dans les différents syndicats.

-Présentation des commissions des Vals-du-Dauphiné. Monsieur Michel MOREL demande si un conseiller souhaite remplacer Mme Florence CAZAUD à la commission mobilité. Monsieur Gilles BOURDIER explique l'enjeu de cette commission. A ce jour, aucun conseiller ne se manifeste.

Remise du règlement intérieur du conseil municipal et de la charte aux nouveaux élus :

Mesdames FAURE, FEILLEL et M. EMAURE ont signé la charte de l' élu local de la commune de Val-de-Virieu.

II. FINANCES :

Une réunion de la commission aura lieu vendredi 6 novembre à 9 heures au secrétariat.

DELIBERATION N°2020 60 : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2021 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux de la Taxe d'Aménagement avait été fixé à 5 % sur l'ensemble du territoire des communes historiques de Virieu et Panissage à compter de la date d'entrée en vigueur soit le 1^{er} mars 2012.

Du fait de la fusion de ces deux communes, il convient de fixer le taux applicable pour la commune nouvelle dénommée Val-de-Virieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (Votes pour 19 ; Vote contre 0 ; Abstentions 3) :

- FIXE** le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire de la commune de Val-de-Virieu, au 1^{er} janvier 2021 ;
- AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

=====

DELIBERATION N°2020 61 : DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'anticiper les opérations de fin d'année, il convient d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Article/Chapitre	Désignation	Proposé	Voté
615231/011	Entretien et réparation voiries	+ 5 000.00 €	+ 5 000.00 €
6218/012	Autre personnel extérieur	+ 15 000.00 €	+15 000.00 €
022/022	Dépenses imprévues	- 20 000.00 €	- 20 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (Votes pour 21 ; Vote contre 0 ; Abstention 1) :

- VALIDE** la décision modificative n°2.

=====

DELIBERATION N°2020 62 : DECISION MODIFICATIVE N°3 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'anticiper les opérations de fin d'année, il convient d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

La commune de Val-de-Virieu a voté un budget en suréquilibre pour la section investissement 1 041 682,92 € en dépenses, et 1 256 361,40 € en recettes.

Des travaux supplémentaires sont à prévoir pour les mois à venir, une décision modificative va impacter les dépenses d'investissement à hauteur de 200 000,00 € qui seront affectés pour 100 000,00 € au chapitre 21 et pour 100 000,00 € au chapitre 23.

Les recettes d'investissement restent inchangées à 1 256 361,40 €.

Chapitre	Désignation	Proposé	Voté
21	Immobilisations corporelles	+ 100 000,00 €	+ 100 000,00 €
23	Immobilisations en cours	+ 100 000,00 €	+ 100 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (Votes pour 21 ; Vote contre 0 ; Abstention 1) :

-VALIDE la décision modificative n°3.

=====

III. URBANISME : Mme Axelle VOYE

5 Déclarations d'Intention d'Aliéner :

*Parcelle non bâtie : Section E 488 d'une superficie de 30m² située Les Tournelles 38730 Val-de-Virieu appartenant à la Société BOUYGUES IMMOBILIER au profit de M. et Mme AIME Frank de Val-de-Virieu. DIA déposée par Maître BERNERD Pauline, Notaire salariée à Val-de-Virieu.

*Parcelle bâtie : Section B 775 d'une superficie de 1 576 m² située 255 Route du Murinais – Panissage 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. TUOSTO Nicola au profit de M. et Mme VAUTIER Xavier de La Chapelle-de-la-Tour. DIA déposée par Maître BERNERD Pauline, Notaire salariée à Val-de-Virieu.

*Parcelles bâties : Section AB 230 et 231 d'une superficie de 739 m² situées 95 Rue du Vallon de Lamartine 38730 Val-de-Virieu appartenant aux Consorts ALLEGRET au profit de M. GUERAUD-PINET Pierre. DIA déposée par Maître BALLESTER Christelle, Notaire à La Tour du Pin.

*Parcelles non bâties : Section AB 120 et 330 d'une superficie de 735 m² situées Les Tournelles 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. Mme ANNEQUIN-DIGOND Pierre au profit de la SCI DESIGN'HOME de Saint-Ondras. DIA déposée par Maître BERNERD Pauline, Notaire salariée à Val-de-Virieu.

*Parcelles bâties : Section AB 121 et 189 d'une superficie de 329 m² situées 222 Rue du Château 38730 Val-de-Virieu appartenant à Mme ANNEQUIN-DIGOND Nicole Veuve PACHOUD au profit de la SCI DESIGN'HOME de Saint-Ondras. DIA déposée par AB2C, Notaire à Les Abrets en Dauphiné.

La commune de Val-de-Virieu ne souhaite pas préempter pour ces DIA.

6 Déclarations Préalables :

*Dossier déposé le 18 Septembre 2020 par la MAIRIE de 38730 Val-de-Virieu concernant des travaux d'isolation de la façade de la Gendarmerie (14 cm) ; Changement des menuiseries en PVC avec volets intégrés ; Rénovation de la toiture à l'identique ; Changement de la chaudière fuel par une chaudière à granulés. Parcelle AB 419, zone Ub au PLU.

*Dossier déposé le 22 Septembre 2020 par la SOCIETE DAUPHINOISE POUR L'HABITAT d'Echirolles concernant des travaux aux bâtiments 184, 254, 271 et 335 Rue de la Bourbre – Les Colombettes à 38730 Val-de-Virieu. Mise en œuvre de nouvelles menuiseries en PVC ainsi que tout système d'occultation ; Nouvelles menuiseries métalliques des parties communes ; Reprise de la toiture y compris sous-face, bandeaux et zingueries ; Isolation extérieure des façades, application d'enduits minéraux ; Requalification des accès aux différents bâtiments permettant un accès PMR ; Reprise des garde-corps bois par des garde-corps métalliques vitrés ; création de deux aires de présentation de conteneurs à ordures. Parcelle AD 233, zone Ub au PLU.
A la suite des travaux, la mairie prendra en charge la voirie du lotissement.

*Dossier déposé le 30 Septembre 2020 par M. TUOSTO Nicola 255 Route du Murinais – Panissage 38730 VAL-DE-VIRIEU concernant la transformation d'un garage en cuisine d'été de 5,30 m x 3,10 m, soit un total de 16,43 m². Parcelle B 775, zone UB au PLU.

*Dossier déposé le 10 Octobre 2020 par M. CROCHAT Thimothé 161 Route du Surand 38730 VAL-DE-VIRIEU concernant l'extension d'un bâtiment agricole, fermé, en moellons de 4,50 m x 9 m, soit une surface totale créée de 40,50 m². Toiture en tôle bac acier. Parcelle A 79, zones A et Ah au PLU.

*Dossier déposé le 23 Octobre 2020 par M. AIME Frank 35 Chemin de Prévarel 38730 VAL-DE-VIRIEU concernant une couverture partielle de l'allée de stationnement : charpente traditionnelle en bois massif ou lamellé-collé avec tuiles Ste Foy Alpha 10 (terre cuite). Rehausse du muret côté nord de l'allée (de 1 m à 4 m environ) pour servir d'appui à la charpente de la toiture. Le toit sera à une pente, en appui du côté sud de l'allée (largeur 4,40 m) sur des piliers en bois. Parcelle E 418, zone Uc au PLU.

*Dossier déposé le 30 Octobre 2020 par M. BILLARD Sébastien 305 Route de Murinais – Panissage 38730 VAL-DE-VIRIEU concernant la construction d'une véranda adossée à la façade arrière de l'habitation sur terrasse existante. Véranda en aluminium coloris gris anthracite RAL 7016. Toiture en panneaux sandwichs coloris ardoise avec des travées en vitrage securit. Parcelle B 763, zone UB au PLU.

Un avis favorable est donné pour ces DP.

Madame VOYE rappelle que le dossier de M. JOUBERT, Rue du Château, a été complété pour l'aménagement de combles perdues en un seul logement au lieu de deux.

1 Certificat d'Urbanisme Opérationnel :

Dossier déposé par Mme BROCHIER Patricia pour un terrain situé Impasse de Bellevue Chardenouze – Panissage à Val-de-Virieu concernant la construction d'une maison d'habitation sur la partie haute de la zone constructible. Construction aux normes RT2020 avec pompe à chaleur réversible ou puits canadien. Reste du terrain arboré. Parcelles B 9 et 423 d'une superficie de 9 743 m². Zones A et UBb au PLU.

Un avis favorable avec sursis à statuer pour les prochains permis de construire est donné pour ce CU.

1 Permis de Construire modificatif :

Dossier déposé par M. PALUD Yann et Mme PETRUSCHI Laure le 10 Octobre 2020 concernant la parcelle A 98 située 47 Impasse du Ranch 38730 Val-de-Virieu d'une superficie de 1 540 m². Le projet concerne les modifications suivantes :

- Fermeture totale d'une ouverture de porte d'entrée ;
- Fermeture d'une porte vitrée en fenêtre fixe ;
- Fermeture d'une porte de garage en fenêtre deux battants ;
- Ouverture de porte de secours dans le cellier ;
- Ouverture de fenêtre agrandie en porte d'entrée ;
- Création de 2 velux sur la partie garage ;

-Partie garage transformée en partie habitable (cellier + 1 chambre)

Parcelle située en zones A et Ah au PLU.

Une demande de pièces manquantes a été adressée ce jour à M. PALUD au sujet du calcul des impositions, de la signature du deuxième demandeur et de la suppression de deux places de stationnement.

Un avis favorable est donné pour ce permis de construire modificatif.

1 Permis de Construire :

Dossier déposé par la SCI STEPHANIE représentée par Mme FONENEAU Mélodie le 28 Octobre 2020 concernant la parcelle AD 39 située Rue du Buisson Couchant 38730 Val-de-Virieu d'une superficie de 1 470 m². Le projet concerne la création de 5 logements dans une ancienne école. Aujourd'hui, le bâtiment se compose d'une partie Ecole et de 3 logements existants. En tout 7 logements sont prévus dans le bâtiment principal et 1 logement sous le préau sera fermé.

Le terrain dispose déjà de deux accès sur la voie publique. Un qui se situe directement sur la Rue du Vallon de Lamartine et donne accès à la cour de l'école. Un qui se situe sur la Rue du Buisson Couchant et qui donne accès au bas de la parcelle.

Le premier sera conservé en cas de besoin ponctuel mais condamné. Il sera remplacé par un nouveau portail situé dans l'angle de la parcelle et des 2 rues. Ce nouveau portail permettra un accès plus sécurisé, notamment avec la possibilité de stationner en dehors des voies, pendant l'ouverture automatisée de celui-ci.

Le second sera conservé en l'état et permettra l'accès au logement situés côté jardin (1 niveau en dessous des logements côté cour).

Aspect extérieur :

-Pas de modification de volumes, d'emprises, de hauteur ;

-Actuellement, les façades sont en pierre. Elles seront légèrement rénovées mais leurs compositions seront conservées. Les encadrements pierre autour des baies seront conservés. Le préau existant sera fermé pour la création du logement qui sera enduit en finition « gratté fin » et de coloris beige clair, tonalité identique à la façade pierre existante ;

-La couverture sera rénovée avec des tuiles delta 10 de coloris rouge vieilli ;

-Les menuiseries seront remplacées par des menuiseries aluminium de couleur rouge RAL 3016 en 2 vantaux ;
Parcelle située en zone Ub au PLU.

Un avis favorable est donné pour ce permis de construire.

*PLUI OUEST : déjà « en service » - 1^{ère} révision à venir. Tous les recours déposés ont été rejetés (2 types de jugement : un sur le classement des parcelles en A ou N et l'autre sur la procédure de mise en place du PLUI.

*PLUI EST : le calendrier est à revoir, suite au confinement.

Nov/déc 2020 : Finalisation de la concertation ;

Janvier 2021 : Arrêt du PLUI ;

Janv/ avril 2021 : Consultation des Personnes Publiques Associées

Mai/juin 2021 : Enquête publique ;

Sept 2021 : Approbation au Conseil Communautaire (approbation probable en juillet).

Toutes les modifications que la mairie souhaite apporter doivent être transmises avant fin novembre 2020.

La réunion publique du 28 octobre a été annulée en raison des conditions sanitaires. Des permanences seront mises en place pour accueillir les personnes qui ont des questions sur leur parcelle, avec la présence des élus et du service urbanisme des Vals du Dauphiné, fin novembre, début décembre 2020.

*SIG : Présentation rapide du nouveau logiciel de cartographie qui sera déployé sur les communes.

*Compte-rendu de la commission urbanisme et habitat des Vals du Dauphiné : Mme Axelle VOYE
Les VDD vont se doter d'un nouvel hébergement d'urgence sur la commune de La Tour du Pin. Ce logement appartient déjà à la Communauté de Communes et est actuellement inoccupé.
Un bilan des besoins et des demandes reçus sur notre commune sera à préparer en lien avec la commission Cohésion sociale.

*Mme Françoise GAUTHIER demande si on peut consulter des documents sur le PLUI. Toutes les informations sont à consulter sur le site des Vals du Dauphiné : PLUI EST.

IV. VOIRIE : M. Daniel RABATEL

-Route du Murinais : le chantier prend fin, il reste simplement la résine à poser sur la partie prioritaire aux piétons, (du carrefour de la Guinguette à la maison TRIPIER). Le Notaire prépare les dossiers afin de passer les ventes avec les propriétaires, le prix du mètre carré avait été établi à l'euro symbolique.

-Le trottoir sur la RD 17 est fini, les panneaux d'entrée d'agglomération ont été déplacés afin d'installer un passage piétons, qu'il faudrait éclairer, sûrement avec un panneau photovoltaïque.

-Rue du May : travaux terminés, nous avons eu les remerciements de Madame KORALEWSKI qui attendait ces travaux depuis les dernières inondations.

-Le changement des grilles devant la pharmacie et le magasin Proxi est en cours.

-La réfection de l'Impasse de la Corderie va avoir lieu dans les semaines à venir.

-Le trottoir de la rue de la Colombette va aussi être aménagé à l'arrivée sur la départementale afin de sécuriser les piétons.

-Le chantier d'accessibilité à la Gendarmerie doit prendre fin avant le 15 novembre pour que nous puissions prétendre aux subventions demandées. L'enrobé sera fait jeudi, restera les clôtures.

-Le chantier de la SNCF sur le ruisseau de Tuilière est terminé, M. RABATEL doit être invité à la réception des travaux. Il faudra surveiller la remise en état du chemin qui longe la voie ferrée. La SNCF s'engage à réaliser les travaux et la commune achète le terrain. M. RABATEL rencontrera la famille GENIN afin de convenir d'un rendez-vous avec le géomètre.

-Des travaux pour la fibre optique doivent avoir lieu, avec d'autres tranchées à venir. M. RABATEL souhaite une prochaine rencontre avec le département pour obtenir des explications quant à la réfection des tranchées car il constate que des fourreaux et des chambres sont en attente dans tout le village.

-L'élagage des bordures de route et des haies se termine, certains propriétaires se sont inscrits pour faire élaguer leur haie, l'entreprise se fera régler directement par ceux-ci. M. RABATEL a informé la propriétaire de la pharmacie que la haie en bordure du parking de la Rue du Vallon de Lamartine réduit considérablement le passage des piétons. Mme COQUILLE est d'accord pour que cette haie de buis soit supprimée.

-Le département a prévenu que le revêtement de la départementale sera refait en 2022 sur la portion parking église jusqu'au chemin de la Bouillane. La commission voirie devra travailler sur ce linéaire afin de revoir les bordures qui sont à changer et ce qu'il faut améliorer.

En 2024 la partie de cette départementale sera révisée du bureau de tabac jusqu'au garage Gros. Tous les réseaux (eaux pluviales, eaux usées,) les trottoirs, le parking seront à revoir.

-Les cimetières ont été nettoyés pour la fête de la Toussaint, nous avons pu voir que le matériel investi est bien approprié, en deux jours nos employés que M. RABATEL tient à remercier ont rendu les lieux agréables. En espérant que nos administrés ont apprécié.

-Le SMABB, qui a la compétence GEMAPI va commencer des travaux sur le ruisseau de Vaugelas en début d'année. A la fin d'année 2021, il devrait aussi intervenir sur l'affluent du ruisseau des Ayes (ruisseau en amont de la départementale sur le chemin PDIPR).

-Une réunion de la commission sera organisée avec les déneigeurs.

V. TRAVAUX-BATIMENTS : M. Gilles BREDA

Travaux en cours ou à réaliser :

Cimetière : la commission environnement a travaillé sur le projet. Une demande de devis a été déposée concernant la cabane qui est à restaurer car elle n'est pas dégradée. Elle sera ouverte sur les deux faces. Ce projet devrait faire l'objet d'une subvention.

Maison Médicale : les façades ont été repeintes, les dépassées de toit réalisées. Le démoussage du toit est envisagé.

Salle des Fêtes de Panissage : des devis sont en cours pour la réfection du plafond, le réseau électrique et le placard coupe-feu.

Projet des anciennes Mairie (Panissage et Virieu) : le conseil municipal pourrait émettre des idées pour le devenir de ces bâtiments. Madame Axelle VOYE signale l'idée d'un espace de travail pour le télétravail (coworking). Les Vallésiens et les Vallésiennes seront invités à donner leur avis par le biais du prochain bulletin municipal.

Commission de sécurité à la salle du peuple : avis favorable pour la continuité de l'exploitation de la salle.

Le plan de financement des opérations d'investissement subventionnées devra désormais être affiché en mairie.

DELIBERATION N°2020 63 : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LA GENDARMERIE :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des travaux sont à prévoir à la Gendarmerie.

Les travaux seront axés sur la rénovation thermique de sept logements et d'un bureau de la Gendarmerie Nationale qui ont plus de cinquante ans (menuiseries d'origine et pas d'isolation...).

Le Maire rappelle que ce bâtiment abrite la Brigade de Virieu qui dépend de la Brigade du Grand-Lemps.

Un diagnostic énergétique du bâtiment a été réalisé par un bureau d'étude, il préconise les travaux suivants :

- Isolation de l'ensemble des façades du bâtiment (14 cm) ;
- restauration du toit ;
- remplacement de toutes les menuiseries et des volets ;
- changement du système de chauffage actuel au fuel par une chaudière à granulés.

L'objectif de cette rénovation énergétique du bâtiment est d'améliorer le confort des locataires de la gendarmerie, de réduire la facture énergétique et de passer à un mode de chauffage plus «écologique».

Les travaux devraient débiter au 4ème trimestre 2020 pour une durée de quatre mois.

Monsieur le Maire indique que l'Etat, dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), souhaite accompagner financièrement les communes afin de relancer l'économie du territoire. Il propose par conséquent de solliciter la Préfecture pour obtenir cette subvention.

Le descriptif des différents lots et le plan de financement sont détaillés ci-dessous :

DEVIS DESCRIPTIF DETAILLE

POSTES DE DEPENSES	LOTS	MONTANT H.T.
Isolation extérieure	1	179 328,50 €
Rénovation du toit	2	36 957,00 €
Zinguerie	3	8 588,55 €
Fenêtres + volets	4	55 629,74 €
Chaudière granulés	5	35 000,00 €
Etanchéité toiture terrasse	6	15 258,89 €
TOTAL		330 762,68 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DSIL	198 457,61 €	60%
Autres financements publics		
Sous-total (total des subventions publiques)	198 457,61 €	60%
Participation du demandeur : - autofinancement	132 305,07 €	40%
TOTAL	330 762,68 €	100%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à la majorité (Votes pour 21 ; Vote contre 0 ; Abstention 1) :

-**DONNE** son accord de principe pour la mise en place du projet de rénovation de la Gendarmerie.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat par le biais de la DSIL.

=====

VI. CULTURE ET PATRIMOINE : M. Michel MOREL

Le mois du film documentaire en novembre :

Le 6 novembre « j'irai atterrir chez vous », la séance est annulée.

Le spectacle organisé par la médiathèque LIRENVAL le 24 novembre est annulé.

Prochain spectacle maintenu **à confirmer** : dimanche 13 décembre 2020 à 17 heures, Salle du Peuple de Val-de-Virieu : Théâtre «Le temps d'Aimé» de la Compagnie «Attrape-Lune».

Séances de cinéma : Salle du Peuple à 17 heures :

Dimanche 29 novembre 2020 : «Chamboultout». Cette séance est annulée.

Dimanche 27 décembre 2020 : «A l'origine»

Ciné-jeunesse : Salle du Peuple à 15 heures :

Mardi 22 décembre 2020 : Film «Destination Pékin» à partir de 6 ans ;

Mercredi 23 décembre 2020 : «Let's Dance» (hip hop).

DELIBERATION N° 2020 64 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2021 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la programmation régulière de spectacles à la Salle du Peuple, des séances de cinéma tous les derniers dimanches de chaque mois et pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire indique que la Commission Culturelle Communale a une programmation importante et régulière tout au long de l'année : théâtre, musique, fête de la musique...

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère, Direction de la Culture et du Patrimoine concernant les aides territorialisées aux projets culturels sera prochainement en ligne.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après délibération et à la majorité (Votes pour 21 ; Vote contre 0 ; Abstention 1) :

-**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de l'Isère, Direction de la Culture et du Patrimoine, une subvention aussi élevée que possible pour aider la Commission Culturelle Communale à programmer les spectacles de l'année 2021,

-**INDIQUE** que compte-tenu du prix des spectacles et du faible montant budgétaire de la Commission Culturelle Communale, une subvention de 3 500 euros financerait l'organisation de ces projets culturels 2021.

=====

VII. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

***CCAS** : Mme Sandra BARRAS informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de Mme Françoise GAUTHIER qui démissionne du CCAS.

Mme Bernadette LAURENT ne souhaite plus faire partie de la commission Cohésion Sociale en tant qu'extra-municipale.

Colis de fin d'année : nous attendons les dernières réponses afin de pouvoir passer rapidement les commandes. Une décision sera prise prochainement pour le maintien ou l'annulation du repas prévu le samedi 30 janvier 2021 à la salle des fêtes de Panissage. Dans l'éventualité d'une annulation du repas, un colis sera distribué à la place.

Aides : plusieurs demandes ont été faites.

Collecte des paniers solidaires : dernier week-end de novembre. A confirmer.

***Environnement, Aménagement et Fleurissement** : Mme Florence BARBIER

L'AGEDEN proposait le 26 novembre, une soirée thermographique avec caméra thermique dans les rues de Val-de-Virieu pour visualiser les déperditions de chaleur sur les constructions. Cette réunion est reportée.

Conférence sur l'alimentation durable : M. Gilles DAVEAU a mené la conférence en expliquant les aménagements possibles en matière de restauration scolaire, la réduction des coûts par un approvisionnement

local et de qualité, la sensibilisation du personnel et des élèves sur le gaspillage alimentaire et la suppression du plastique (loi Egalim et alimentation durable).

Il a expliqué la diversification alimentaire par des repas végétariens, le «fait maison» et les modes de cuisson.

SICTOM de Morestel : Election du nouveau bureau : M. GONZALEZ élu président.

Commission préservation de la biodiversité aux Vals du Dauphiné présidée par Madame FRACHON :
Espaces naturels sensibles, gestion des polluants, sensibilisation de la population (écoles).

Contrat vert et bleu avec le SMABB : gestion des déchets : 3 syndicats différents sur les VDD : le SICTOM de Morestel, le SMND (Syndicat Mixte Nord Dauphiné), le SICTOM du Guiers : le regroupement doit se faire puisque les Vals du Dauphiné ayant la compétence déchets, ne doivent dépendre que d'un seul syndicat. Harmonisation de la taxe sur les ordures ménagères.

Gestion des milieux aquatiques avec La GEMAPI.

Cimetière de Virieu : le mur situé entre les deux portails sera rénové grâce à une subvention du Département.

Les projets de plantations attendaient la décision prise pour la cabane.

Jardins partagés : M. Pascal GREAUME va se charger de faire les plans des parcelles qui seront remesurées une fois nettoyées avant l'hiver. Mme Anne ANDREVON informe que toutes les parcelles sont désormais occupées. Les jardins partagés sont gérés par la commission environnement, il faut donc revoir le règlement.

DELIBERATION N° 2020 65 : APPROBATION DU REGLEMENT DES JARDINS FAMILIAUX ET PARTAGES :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du règlement des jardins familiaux et partagés de la commune de Val-de-Virieu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à la majorité (Votes pour 21 ; Vote contre 0 ; Abstention 1) :

- **APPROUVE** le règlement des jardins familiaux et partagés de la commune de Val-de-Virieu, annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à signer le présent règlement.

=====

DELIBERATION N° 2020 66 : INSTAURATION TARIFS DES JARDINS FAMILIAUX ET PARTAGES :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'article 2 du règlement des jardins familiaux et partagés de la commune de Val-de-Virieu qui vient d'être approuvé :

L'attribution d'une parcelle est consentie pour une période de douze mois commençant à courir le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de la même année.

Le règlement pour l'année suivante est à effectuer auprès de la Mairie en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public le 15 novembre de l'année en cours.

Il convient désormais d'instaurer les tarifs de ces jardins familiaux et partagés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à la majorité (Votes pour 21 ; Vote contre 0 ; Abstention 1) :

-FIXE le tarif des jardins familiaux et partagés ainsi :

*parcelle de 50 m² : 10 euros (dix euros).

*parcelle de 100 m² : 20 euros (vingt euros).

=====

***Communication : M. Pascal GREAUME**

Bulletin de fin d'année : une réunion de travail est programmée le jeudi 12 novembre à 20 heures, au bureau du secrétariat de mairie.

Illiwap : 338 abonnés dont 287 (station Val-de-Virieu) et 51 (station Ecole).

M. Pascal GREAUME informe les nouveaux élus qu'il souhaite les prendre en photos pour compléter l'organigramme de la municipalité.

***Education, Jeunesse : M. Gilles BOURDIER**

SIVU de l'Ecole Intercommunale de la Vallée : les travaux sont achevés. La chaudière à granulés a été mise en route pendant les vacances. Elle fonctionne très bien.

La reprise d'une couche d'isolant dans les combles sera réalisée pendant les congés de Noël. Tous les éclairages sont à changer. Un devis sera demandé au Conseil Départemental pour l'obtention d'une éventuelle subvention.

Concernant la réfection de la cour : un recours a été déposé car le SIVU est insatisfait des travaux. Le règlement de la facture est mis en attente.

La reprise de l'école le 2 novembre s'est déroulée à 8h30 bien que des messages contradictoires ont été diffusés pendant quelques jours. M. Gilles BOURDIER a fait part de son mécontentement à l'Inspectrice de l'Académie. Une minute de silence a été observée en hommage à Samuel PATY.

***Animations et associations : Mme Sophie LERENO BORGES**

Le Téléthon prévu à la Salle des Fêtes de Panissage, samedi 21 novembre 2020 est annulé ainsi que la réunion de préparation du 3 novembre.

Les commerçants ont annulé la Foire de la Sainte Catherine.

Mme Sophie LERENO BORGES compte attendre pour faire le point sur les règlements et les conventions qui doivent être signés par les responsables d'associations.

Logiciel gestion des salles communales : Mme LERENO BORGES et M. GREAUME s'occupent de mettre en place un logiciel pour les inscriptions par internet.

L'association ASLP est dissoute.

En raison de la crise sanitaire, la salle du peuple, la salle des fêtes et la halle des sports sont fermées par arrêté préfectoral.

***Budget participatif :** 15 novembre date limite du dépôt des projets. Les commissions concernées se chargeront de prendre connaissance des projets et de contacter éventuellement leurs responsables pour avancer et valider les dossiers présentés.

VIII. QUESTIONS DIVERSES :

-Compte rendu de l'Assemblée Générale des commerçants et artisans :

L'association VAL VIRIEU est dissoute.

Création d'un GIE (Groupement d'Intérêt Economique) qui regroupera tous les acteurs économiques de la vallée. Le but est de maintenir le réseau actuel et de créer une dynamique d'entraide dans l'intérêt des entreprises. Le projet du montage des statuts est en cours. Une prochaine réunion est programmée le 24 novembre 2020.

-Un courriel a été reçu samedi matin de Mme Edith MALLEN, coiffeuse, relatif aux dernières annonces du gouvernement. Elle sollicite au nom des commerçants de la commune, le soutien du maire pour publier un arrêté afin d'autoriser les commerces non-alimentaires à rester ouverts. Elle souhaite des explications sur les risques encourus et demande si la municipalité est prête à les soutenir pour la réouverture de leurs entreprises et faire entendre leurs voix.

Suite à ce mail, Monsieur le Maire a relayé la demande à l'ensemble des Maires de la vallée de la Bourbre, ainsi qu'au Sénateur et au Député afin qu'un maximum d'élus soutiennent sa demande.

Concernant les risques encourus, un éventuel arrêté pris par le Maire serait annulé par la Sous-préfecture car l'arrêté n'a aucune valeur, sauf une valeur morale.

Concernant les commerces qui vont ouvrir (même avec l'aval de l'arrêté municipal), ils encourent éventuellement une amende de 135 €, ensuite 3 750 € en cas de récidive et peut-être une fermeture administrative.

Monsieur le Maire a proposé un rendez-vous mardi 3 novembre à 14 heures pour échanger sur ces sujets.

-Cérémonie des vœux de la Municipalité : dimanche 17 janvier 2021, Salle des Fêtes de Panissage à 10h30.

-La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu lundi 14 Décembre 2020 à 19 heures.

Fin de la séance : 21h30